

C.C.A.S.
Centre communal d'action sociale



Publié sur le site internet de la commune le : 28 mars 2023

MASSAROTTI Yves, président du C.C.A.S. de la commune de Vougy

N° CCASD2023_01

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-deux mars, à dix-huit heures trente minutes, se sont réunis dans la salle annexe de la mairie, les membres du conseil d'administration du Centre communal d'action sociale (C.C.A.S.) de la commune de Vougy, sous la présidence de Monsieur Yves MASSAROTTI, président, dûment convoqués.

Date de convocation : 14 mars 2023

Nombre de membres en exercice : 8

Présents : 8

Votants : 0

Quorum atteint

Secrétaire de séance : RUBIN-DELANCHY Christine

MEMBRES	Présent	Absent
MASSAROTTI Yves – Président	x	
PEPIN Nathalie	x	
BOUACHRAOUI Saïda	x	
ROGAZY Fabienne	x	
GLIÈRE Marie-Christine	x	
RUBIN-DELANCHY Christine	x	
COLLET Jean-Michel et AVOGADRO Noël	x x	

OBJET : APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 22 MARS 2022

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2121-23 ;

CONSIDÉRANT les membres du conseil d'administration du Centre communal d'action sociale (C.C.A.S.) réuni en date du 22 mars 2022 ;

Monsieur le président propose aux membres du C.C.A.S. l'approbation du procès-verbal de la séance du 22 mars 2022, dont chaque membre a été destinataire.

Le conseil d'administration du C.C.A.S. après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du 22 mars 2022.

La secrétaire,



Christine RUBIN-DELANCHY

Le président,



Yves MASSAROTTI

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus. Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil d'administration du C.C.A.S.